

Quelles espèces implanter ?

Les espèces végétales à implanter sont laissées à l'appréciation de l'agriculteur, toutefois les espèces locales et faciles d'entretien sont à favoriser comme par exemple : Luzerne, Dactyle, Fétuque des Prés,

Fétuque élevée, Fétuque rouge, Fétuque ovine, Fléole des prés, Ray-grass anglais, Ray-grass hybride, Brome cathartique, Bromes sitchensis, Pâturin.

L'enherbement peut être spontané ou semé

Espèces	Facilité d'insallation	Vitesse de pousse	Concurrence	Pérennité	Résistance aux passages	Résistance à la sécheresse	Tolérance aux maladies
Ray grass anglais	+++++ 😊	+++	++	+++	+++	+	++
Fétuque élevée	+++	++++ 😊	++++ 😞	++++ 😊	++++ 😊	+++	+++
Fétuque rouge ½ traçante	++	+++	++	+++++ 😊	++++ 😊	+++	
Pâturin des prés	+	++	++	+++++ 😊	+++	++	+
Légumineuses (médicago)	++	+++ 😊		++	+		

Source: Chambre d'Agriculture de Vaucluse



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAR



Guillaume FERRANDO
Tél : 04.94.50.54.56 ou 06.68.41.39.74
guillaume.ferrando@var.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAR

www.ca83.fr



DIRECTIVE NITRATES ▶ Les bandes enherbées

Les cinq communes varoises d'Hyères, La Garde, Le Pradet, Carqueiranne et La Crau sont classées en zone vulnérable aux nitrates. L'origine de ces nitrates peut être domestique (stations d'épuration), industrielle ou agricole.



Pour lutter spécifiquement contre la pollution par les nitrates d'origine agricole une réglementation particulière – la Directive Nitrates en vigueur depuis le 17 juin 2009 – s'applique sur toute parcelle agricole localisée sur l'une de ces cinq communes.

Elle fixe une série d'obligations et de recommandations en termes de pratiques agricoles. Vous pouvez consulter l'ensemble des textes sur le site de la préfecture du Var (www.var.pref.gouv.fr)

Dans le cadre de cette réglementation des BANDES ENHERBÉES OU BOISÉES PERMANENTES D'UNE LARGEUR MINIMALE DE 5M doivent être mises en place le long des cours d'eau

DIRECTIVE NITRATES ► Les bandes enherbées

Quels sont les cours d'eau concernés ?

Les cours d'eau concernés par la mise en place des dispositifs végétalisés sont ceux représentés en trait bleu plein et en trait bleu pointillé nommé sur les cartes IGN au 1/25 000^{ème}, il s'agit donc de :

► **L'Eygoutier et ses affluents** : ruisseau de Lambert, ruisseau de Renagas, ruisseau de la Planquette, ruisseau de l'Artaude, ruisseau de la Règue

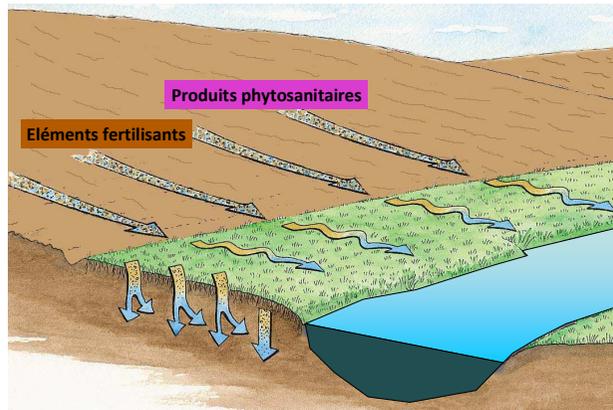
► **Le Gapeau et ses affluents** : le Réal Martin, le Petit Réal, le Meige Plan, ruisseau de Sainte Eulalie, ruisseau des Borrels, ruisseau de Viet, ruisseau de Valbonne, ruisseau des Châtaigniers, ruisseau de Cougourde, la baisse des Contes

► **Les ruisseaux côtiers** : le Roubaud, ruisseau du Grand Vallat, ruisseau de l'Appié

Quel est le rôle des bandes enherbées ?

Les bandes enherbées sont des **aménagements simples, mais efficaces** pour **lutter contre le ruissellement des nitrates**.

Elles possèdent également de nombreux autres avantages tels que :



Bandes enherbées et autres dispositifs bocagers, SOLTNER, 2001

- la **lutte contre l'érosion**
- la **limitation du transfert hydrique des produits phytosanitaires** vers les cours d'eau
- la **protection contre la dérive de pulvérisation** des produits de traitement
- la **dégradation des pesticides** par une activité biologique importante
- la **création d'espaces propices à la biodiversité** : auxiliaires, vers de terre, ...

Comment mettre en place une bande enherbée ?

► **Si aucune bande végétalisée n'est encore en place :**

- pour les **cultures annuelles** situées à moins de 5m du cours d'eau : réduction de la surface allouée à la culture pour mettre en place une bande enherbée sur une largeur de 5m

- pour les **cultures pérennes** situées à moins de 5m du cours d'eau : destruction de la culture et mise en place d'une bande enherbée sur une largeur de 5m **ou** maintien de la culture et enherbement de la partie de la culture située à moins de 5m du cours d'eau

► **S'il existe déjà une bande boisée en bord de cours d'eau d'une largeur inférieure à 5m :**

- mise en place d'une bande enherbée ou boisée complémentaire afin que la largeur cumulée de ces 2 éléments soit d'au moins 5m



Lu Grl / cdmgrer / Les fonctions environnementales des zones tampons, corpen 2007

Comment entretenir une bande enherbée ?

- La fertilisation et les **traitements phytosanitaires** sont fortement **déconseillés**.

- La bande enherbée doit être préférentiellement entretenue par des **moyens mécaniques** : fauche, broyage, ou par pâturage.



Les fonctions environnementales des zones tampons, corpen 2007